

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un octobre,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 13 octobre 2022, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Sylvie AULIVIER, Henri-Pierre BABEAU, Iréna BARDINET, Mathieu BERARD à partir de 18h30, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Julie MENARD, Gilbert NASARRE, Sandrine PASSEBON, Garance PATARIN-CHAPENOIRE, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU, Armand ROQUIER et Stéphanie SIMONNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mathieu BERARD jusqu'à 18h30 (pouvoir donné à Cyril REUILLON) ; Jean-Louis CANTET (pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Jean-Michel GIRAUD (pouvoir donné à Henri-Pierre BABEAU) et Mathieu POUGNAND (pouvoir donné à Armand ROQUIER).

Secrétaire de séance : Sandrine PASSEBON

OBJET : Affectation du résultat de clôture 2021 – Budget Commune

Le conseil municipal, ayant approuvé le compte administratif lors de sa séance du 15 avril dernier, est invité à statuer sur l'affectation du résultat de l'exercice 2021.

Constatant que le compte administratif 2021 présente :

en section de fonctionnement :

un excédent de : 1 917 304,81 €

en section d'investissement :

un déficit : - 212 434,51 €

des crédits reportés (dépenses) : - 675 425,77 €

des crédits reportés (recettes) : 171 382,00 €

soit : - 716 478,28 €

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat :

- en réserve (compte 1068), pour la somme de 716 478, 28 € correspondant au besoin de financement ;

- au compte « report à nouveau » (compte 002) pour le solde de fonctionnement soit :

1 200 826,53 €.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré le 21 octobre 2022

Le Maire,
Thierry DEVAUTOUR

La secrétaire de séance,
Sandrine PASSEBON

Certifié exécutoire.

Reçu en Préfecture le : 25 OCT. 2022

Notifié ou publié le : 26 OCT. 2022